

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document DE-ÖKO-003.276-0025708.2024.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom P. Krücken Organic GmbH Adresse Glücksteinallee 41 68163 Mannheim Pays Allemagne Code ISO DE			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité LACON GmbH (DE-ÖKO-003) Adresse Moltkestrasse 4 , 77654, Offenbourg Pays Allemagne Code ISO DE		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs <ul style="list-style-type: none"> • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Stockage • Importation 					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production <ul style="list-style-type: none"> • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: <ul style="list-style-type: none"> - production de produits biologiques - production de produits en conversion - production biologique avec une production non biologique • (e) Aliments pour animaux Méthode de production: <ul style="list-style-type: none"> - production de produits biologiques - production de produits en conversion - production biologique avec une production non biologique 					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 27 août 2024 10:15:46 +02 (Europe/Luxembourg) Lieu Offenbourg (DE)		Nom et signature LACON GmbH		I.8 Validité Certificat valable du 26/08/2024 au 31/01/2026	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Getreide / cereals / céréales	Biologique
	Getreideprodukte / cereal products / produits céréaliers	Biologique
	Mais / maize / maïs	Biologique
	Leguminosen / legumes / légumineux	Biologique
	Ölsaaten / oilseeds / graines oléagineuses	Biologique
	Speiseöle / edible oils / huiles alimentaires	Biologique
	Mühlenprodukte / milling by-products / milling-products / sous-produits de meunerie	Biologique
	Kleie / bran / sons	Biologique
	Pseudogetreide / pseudo grain / pseudo-céréales	Biologique
	Vergabe von Lohnaufträgen (Einfuhr, Lagerung, Verarbeitung) / award subcontracts (import, storage, processing) / Attribution des ordonnances salariales (importation, stockage, transformation)	
	Getreide / cereals / céréales	En conversion
	Getreideprodukte / cereal products / produits céréaliers	En conversion
	Mais / maize / maïs	En conversion
	Leguminosen / legumes / légumineux	En conversion
	Ölsaaten / oilseeds / graines oléagineuses	En conversion
	Speiseöle / edible oils / huiles alimentaires	En conversion
	Mühlenprodukte / milling by-products / milling-products / sous-produits de meunerie	En conversion
	Kleie / bran / sons	En conversion
Pseudogetreide / pseudo grain / pseudo-céréales	En conversion	
Einzelfuttermittel / feed material / produits destinés à l'alimentation animale	Biologique	
Futteröle / feed oils / huiles destinées à l'alimentation animale	Biologique	
Presskuchen / presscake (from oilseeds) / tourteaux gras "expeller" issus de graines oléagineuses	Biologique	
Einzelfuttermittel / feed material / produits destinés à l'alimentation animale	En conversion	
Futteröle / feed oils / huiles destinées à l'alimentation animale	En conversion	
Presskuchen / presscake (from oilseeds) / tourteaux gras "expeller" issus de graines oléagineuses	En conversion	
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
Nom de l'organisme d'accréditation	Deutsche Akkreditierungsstelle GmbH (DAKKS), 10117 Berlin	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	https://www.dakks.de/files/data/as/pdf/D-ZE-14009-01-00.pdf	
II.9 Autres informations		
Kontrolldatum / date of Inspection: 08.07.2024		